Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 16/04/2025 à 09h04 Réference de l'AR : 010-200071777-20250410-D2025\_012-DE Publié le 16/04/2025 ; Rendu exécutoire le 16/04/2025

#### DEPARTEMENT DE L'AUBE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ARCIS MAILLY RAMERUPT

5 Rue Aristide Briand 10700 ARCIS-SUR-AUBE

Date de la convocation : 26 mars 2025

Date d'affichage : 26 mars 2025

Nombre de délégués en exercice : 58

Nombre de délégués qui assistent à la séance : 38

Ayant pris part à la délibération : 51 (13 pouvoirs)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ARCIS MAILLY RAMERUPT

### Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire d'Arcis, Mailly, Ramerupt s'est réuni à la salle Danton d'Arcis-sur-Aube, sous la présidence de Madame Solange GAUDY

Présents (38): GAUDY Solange, HITTLER Charles, STEINMANN Alain, ROBERT Jean-Claude, SOMMESOUS Dominique, MEUNIER Bruno, GUILLEMAILLE Lucie, FOY Damien, JACTAT Jean-Claude, ALBARET Patrick, ALBERT Eric, BONNET Ghislaine, BRANCHE Aurélien (suppléant de FEVRE Jean-Claude), BRODARD Patrick, BROUET Sophie (suppléante de AKKOUCHE Malik-Tahar), BONCORPS Guy, CHAINE Jessica, FILIPPI Daniel, FINCK Patrick, GARCIA Michel, GEORGES Caterina, GUERRE-GENTON Gérard, GUYOT Maud, MASSIN Reynald (suppléant de LAMBERT Jean-Pierre), LAMBLOT Pascal (suppléant de JACQUES Jean-Paul), LAMPSON Philippe, LEPAGE René, MARIE Franck, MARTIN Maurice, MAUFROY Patrick, MICHONNEAU Philippe, NOBLET Pascal, PETITET Jean-Pierre, BRISBARD Jean-Pierre, PREVOT Céline, POIRSON Didier, SIMPHAL Denis, TURPIN Denis

Excusés ayant donné un pouvoir (13): LOISEAU Anne (pouvoir à ALBERT Eric), BAILLY-BAZIN Eric (pouvoir à JACTAT Jean-Claude), BERNIER Guy (pouvoir à MAUFROY Patrick), BRACQ Catherine (pouvoir à GUILLEMAILLE Lucie), GUILLEMAILLE Philippe (pouvoir à MICHONNEAU Philippe), HULOT Florence (pouvoir à HITTLER Charles), JACQUIER Jean-Claude (pouvoir à GUYOT Maud), LORNE Alain (pouvoir à FINCK Patrick), MAUCLAIRE Denis (pouvoir à PREVOT Céline), ROBIN Patrick (pouvoir à CHAINE Jessica), SEURAT Dominique (pouvoir à FOY Damien), TARIN Gérald (pouvoir à POIRSON Didier), THOUARD Philippe (pouvoir à MARIE Franck),

<u>Absents (7)</u>: AUZOUX Agnès, COUSIN Camille, DAIRE Karinne, HENRY Dominique, LAGOGUEY Jean-Jacques, LESAGE Cynthia, TEUFEL Karine

Madame PREVOT Céline a été nommée secrétaire de séance.

# Délibération n°2025-012 : Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le vice-président en charge des finances présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts,

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 16/04/2025 à 09h04 Réference de l'AR : 010-200071777-20250410-D2025\_012-DE Publié le 16/04/2025 ; Rendu exécutoire le 16/04/2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2025 comme suit :
  - taxe d'habitation : 2,74 %
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,24 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,97 %
  - cotisation foncière des entreprises : 0,979 %
  - cotisation foncière des entreprises de zone : 17,10 %

# A l'unanimité

- DÉCIDE de maintenir le taux de la TEOM à 13 %

## A l'unanimité

FIXE le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025 à 118 874 €

## A l'unanimité

- CHARGE la Présidente
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré à Arcis-sur-Aube, les jour, mois et an susdits La Présidente

Solange GAUDY